



Rapport d'enquête sur la sécurité à la plage du parc territorial Fred Henne

Mai 2014



Résumé

Contexte

En juillet 2013, le ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (MITI) du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a demandé à la Société de sauvetage de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest d'entreprendre un audit en sécurité aquatique complet ainsi qu'une étude de faisabilité sur la surveillance de la plage et de la rampe de mise à l'eau du parc territorial Fred Henne. Vous pouvez consulter ces rapports au www.iti.gov.nt.ca.

L'enquête sur la sécurité à la plage du parc territorial Fred Henne visait à évaluer l'usage général de la plage, les comportements par rapport à la sécurité personnelle, la supervision parentale et des gardiens, ainsi que la mise en place de solutions de surveillance (surveillants de plage, maîtres nageurs aux heures ciblées ou toute la semaine). Deux enquêtes distinctes ont été réalisées (phase 1 et phase 2). L'enquête de la phase 1 visait à éduquer et à former le public sur les nouvelles initiatives de sécurité qui étaient prises en considération pour le parc territorial Fred Henne, et à évaluer la perception de ces changements par le public. L'enquête de la phase 2 avait pour objectif de recueillir des commentaires sur les différentes solutions de surveillance de la plage proposées par la Société de sauvetage.

Méthodologie

L'enquête sur la sécurité à la plage du parc territorial Fred Henne ciblait les anciens usagers ainsi que les futurs usagers du parc à Yellowknife, tout en étant ouverte à tous. Les deux phases de l'enquête ont été réalisées en ligne. La phase 1 a commencé le 21 janvier 2014 et a pris fin le 13 février 2014. La phase 2 a été lancée le 13 mars 2014 et s'est terminée le 8 avril 2014.

En tout, 408 personnes ont répondu à ces enquêtes, et 376 d'entre elles étaient des résidents de Yellowknife. Sur ce total, 28 personnes ont participé aux deux phases de l'enquête.

Conclusions générales de l'enquête

La répartition démographique des sujets interrogés était très similaire lors des deux phases; la majorité des participants avaient entre 25 et 44 ans (respectivement 70 % et 64 %). Deux tiers des personnes interrogées étaient des femmes. Plus de la moitié des sujets interrogés utilisent la plage du parc territorial Fred Henne au moins chaque semaine. Plus de la moitié des participants ont indiqué aller à la plage avec leurs enfants (70 % et 55 %) et leur conjoint(e) (62 % et 54 %).

Les deux enquêtes comportaient des questions sur leur comportement en matière de sécurité à la plage. D'après leurs réponses, les résidents de Yellowknife ayant participé à l'enquête semblent bien informés des mesures de sécurité à la plage et de leur responsabilité personnelle. Les deux cases les plus favorables (les réponses « d'accord » et « tout à fait d'accord ») étaient particulièrement choisies pour les quatre questions portant sur les comportements en matière de sécurité à la plage :

Énoncé	Les 2 cases les plus favorables	
	Phase 1	Phase 2
L'éducation est le facteur le plus important de la sécurité à la plage	79 %	77 %
Les parents ou les gardiens doivent passer en revue les mesures de sécurité à la plage avec les enfants sous leur surveillance à chaque sortie à la plage	90 %	93 %
Dans l'eau, les enfants doivent rester à proximité d'un adulte ou de leur gardien	60 %	66 %*
La sécurité à la plage relève principalement de chaque personne concernée ou du parent ou gardien	72 %	84 %

* Cette question a été légèrement modifiée lors de la phase 2 et précisait « les enfants de moins de 10 ans ».

La phase 2 comprenait également une question sur les jouets de plage. La majorité des sujets interrogés (57 %) se disaient d'accord ou tout à fait d'accord sur le fait que « les jouets de plage gonflables peuvent présenter un risque important pour la sécurité parce qu'ils sont facilement emportés par le vent ».

La phase 1 de l'enquête visait à recueillir des commentaires sur les recommandations de sécurité établies dans l'audit en sécurité aquatique de la plage du parc territorial Fred Henne réalisé par la Société de sauvetage. La majorité des sujets interrogés ont déclaré que les recommandations en matière de sécurité (signalisation principale, signalisation secondaire, éducation du public, matériel de sauvetage pour le public, équipement de secours, signalisation des incidents et formation du personnel) contribuaient à améliorer au moins un peu la sécurité à la plage du parc territorial Fred Henne.

La phase 1 de l'enquête ne comportait pas de questions sur les maîtres nageurs, étant donné que l'étude de faisabilité de la Société de sauvetage sur la surveillance de la plage n'était pas terminée. Toutefois, 25 % des personnes interrogées ont indiqué vouloir que des maîtres

nageurs surveillent la plage dans la section « Commentaires supplémentaires » de l'enquête. En même temps, 8 % des participants ont clairement exprimé ne pas vouloir de maîtres nageurs, et 67 % d'entre eux n'ont pas abordé la question dans leurs commentaires.

La phase 2 de l'enquête permettait d'évaluer les points de vue sur les différentes solutions de surveillance proposées par la Société de sauvetage :

- Après avoir lu les avantages et les inconvénients possibles des surveillants de plage, les sujets interrogés étaient partagés entre les réponses « Favorable », « Contre » et « Indécis ».
- Parmi les personnes interrogées, 25 % étaient favorables à des services de surveillance aux heures ciblées, 42 % étaient contre cette solution, et 33 % se disaient indécises.
- Parmi les personnes interrogées, 25 % étaient favorables à des services de surveillance toute la semaine, 51 % étaient contre cette solution, et 24 % se disaient indécises.

On a également demandé aux participants de classer dans leur ordre de préférence les quatre solutions de surveillance possibles (plage non surveillée, surveillants de plage, maîtres nageurs aux heures ciblées ou maîtres nageurs toute la semaine). Les notes moyennes étaient très serrées : les surveillants de plage ont recueilli le plus de réponses, à peine plus que les services de maîtres nageurs aux heures ciblées, tandis que les services de maîtres nageurs pendant toute la semaine se partagent la troisième position avec la non-surveillance de la plage.

Ces réponses indiquent que les personnes interrogées étaient partagées sur la question de la surveillance de la plage. Toutefois, 86 % d'entre elles étaient d'accord ou tout à fait d'accord sur le fait que la présence d'un surveillant de plage formé ou de maîtres nageurs ne remplace pas la responsabilité individuelle ou parentale en matière de sécurité à la plage.